



le domaine
notre-dame de la route

Note d'information aux collaborateurs

Lundi 13 septembre 2021

Selon les dispositions de l'OFSP entrées en vigueur à partir du lundi 13 septembre 2021, les collaborateurs disposant d'un certificat Covid valide peuvent être dispensés du port du masque dans les zones où ils sont en contact avec la clientèle.

Cette dispense relève de la concertation entre l'employeur et les collaborateurs. Elle doit être notifiée par écrit et annexée à notre plan de protection.

Par la présente note et après consultation des collaborateurs, je vous signifie donc la possibilité d'être dispensé du port du masque selon les dispositions prévues à ce jour.

Merci

Jörg Bizolier